



## Vacance de poste

L'Administration Communale de Kehlen  
se propose d'engager à durée indéterminée un

### **ÉDUCATEUR DIPLÔMÉ (m/f)**

pour les besoins de la Maison Relais - Précoce à OLM,  
(encadrement des enfants âgés de 3 ans)

Le degré d'occupation est fixé à 75% (30h),  
Le statut est celui de l'employé communal

L'employé communal sera classé au groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social et est rémunéré suivant règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux.

Les demandes sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Kehlen, 15, rue de Mamer, L-8280 Kehlen, **pour le 1<sup>er</sup> juin 2018 au plus tard.**

Les demandes doivent obligatoirement être accompagnées des pièces à l'appui suivantes:

- CV détaillé avec photo d'identité récente;
- extrait récent de l'acte de naissance;
- extraits récents du casier judiciaire (bulletin numéro 3 et bulletin spécial numéro 5 'Protection des mineurs');
- copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité;
- copie des diplômes et certificats d'études.

La connaissance des langues luxembourgeoise, française et allemande est indispensable.

Kehlen, le 12 mai 2018

Le collège des bourgmestre et échevins,

**Félix Eischen**, bourgmestre

**Guy Scholtes et Lucien Koch**, échevins